Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack
- · Code du produit (product ID.): REZ59
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation:

Peinture

UNIQUEMENT A USAGE PROFESSIONEL

- · Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

RODARO GmbH

Weiherstrasse 16

CH-6353 Weggis

Tel: 0041 41 390 14 53

info@rodaro.ch www.rodaro.ch

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · national:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum:

Ausland: 0041 44 251 51 51 / Inland CH: 145

· **K-Nr.** 0011

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS0

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polyisocyanate aliphatique

acétone

acétate de n-butyle

solvant naphta aromatique léger (pétrole) Teneur en Benzene < 0,1%

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:	
115-10-6 oxyde de diméthyle	25-<50%
♠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
67-64-1 acétone	10-<25%
♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
123-86-4 acétate de n-butyle	10-<25%
♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ STOT SE 3, H336	

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision : 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

		(suite de la page
28182-81-2	Polyisocyanate aliphatique	5-<10%
	♦ Skin Sens. 1, H317	
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères, nota C	2,5-<5%
	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Teneur en Benzene < 0,1%	1-<2,5%
	 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336 	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-<2,5%
	🍅 Flam. Liq. 3, H226	
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	1-<2,5%
	♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	-
	masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-	≥0,1-<0,25
	hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-	
	benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-	
	benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	
	🕸 Aquatic Chronic 2, H411; 🕦 Skin Sens. 1, H317	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction -
- · Moyens d'extinction: Refroidir le récipient avec de l'eau.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- . 8 1 Paramètres de contrôle

	résentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
115-10-6 oxya	le de diméthyle
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm
67-64-1 acéto	ne
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
	<i>B</i> ;
123-86-4 acét	ate de n-butyle
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm
	Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm
	SSc;
1330-20-7 xyl	ène, mélange d'isomères, nota C
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm
	Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
	HB;
108-65-6 acét	ate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm
	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
	SSc;
	(suite pa

— CH-F

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 21.02.2020 *Date d'impression : 21.02.2020*

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 4)

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 132 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 66 mg/m³, 10 ppm

HB SSc;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

BAT (Suisse) 2 g/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Methylhippursäuren

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

BAT (Suisse) 150 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue

durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: 2-Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



Lorsque les travailleurs sont confrontes avec des concentrations superieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropries et agrees. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

· Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl, 0,7mm

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

	et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques Indications générales.	s et chimiques essentielles
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique Non déterminé.
Seuil olfactif:	
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébul	Non déterminé. Ilition: -24,9 °C
Point d'éclair	<0 °C
	Sans gaz propulseur.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	235 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélans explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	3.400 hPa
Densité à 20 °C:	0.838 g/cm^3
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	80,4 %
	Avec gaz propulseur.

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 6)

	(
VOC(EU)	80,36 %
Teneur en substances solides: - 9.2 Autres informations	19,5 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique		146.296 mg/kg
In hala to ire	LC50/4 h	>398 mg/l

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 7)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE	: 14: Inj	formations r	elatives au t	ransport
----------	-----------	--------------	---------------	----------

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class
 · Label
 2.1
 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant not classified

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

Stowage Code Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacit above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS. Category C, Clear of living quarters. Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: EO Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D IL Code: EO Limited quantities (LQ) Not permitted as Excepted Quantity		(suite de la page
l'utilisateur Indice Kemler: Indications complémentaires de transport: Indication	· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
No EMS: Stowage Code SWI Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacit above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS Category C, Clear of living quarters. Segregation Code Segregation as for class 9. Stow "separated from" clast 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" clast 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. 1 Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Non autorisé en tant que quantité exceptée Code de restriction en tunnels D 1 IL Code de restriction en tunnels Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Not permitted as Excepted Quantity	l'utilisateur	Attention: Gaz. -
Stowage Code Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacit above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS. Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" clast 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. 1 Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D ILL Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Not permitted as Excepted Quantity		
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacit above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL. Category C. Clear of living quarters. Segregation Code Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: EO Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IL Code: EO Non autorisé en tant que quantité exceptée Limited quantities (LQ) LL Code: EO Not permitted as Excepted Quantity	· No EMS:	· ·
litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" clast 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of clast 2. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D IMDG Limited quantities (LQ) Limited quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity	· Stowage Code	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacitabove 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL
For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of claracteristics. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) IL Quantités exceptées (EQ) Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport 2 Code de restriction en tunnels D IMDG Limited quantities (LQ) IL Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Code de restriction en tunnels D IL Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" cla 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of cla
de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ) Limited quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity		For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of cla
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)		
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ) Limited quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	· Indications complémentaires de transport:	
· Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity	· ADR	
Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity	· Quantités limitées (LQ)	12
· Code de restriction en tunnels · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity	· Quantités exceptées (EQ)	
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	· Catégorie de transport	
 Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity 	· Code de restriction en tunnels	D
• Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	· IMDG	
Not permitted as Excepted Quantity	· Limited quantities (LQ)	
· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	· Excepted quantities (EQ)	
	· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC: <840g/l

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 21.02.2020 Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Aerosol 2K Klarlack

(suite de la page 9)

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · VOC (CE) 80,36 %
- · VOCV (CH) 80,28 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Product safety department
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente